



Communiqué de presse

Les associations peuvent à nouveau recruter des donateurs dans l'espace public Reprise prudente à partir du 2 juin

Bruxelles, le 22 mai 2020 - Le recrutement dans la rue et à domicile de nouveaux donateurs pour des 'bonnes causes' n'est plus interdit en Belgique depuis le 18 mai. Plus de 20 associations ont décidé ensemble de recommencer les activités de recrutement prudemment et lentement à partir du 2 juin. En attendant, elles préparent des mesures appropriées pour protéger au mieux citoyens et recruteurs et pour créer les meilleures conditions possibles pour les entretiens.

Les mesures de confinement du gouvernement ont obligé les associations à arrêter complètement le recrutement de nouveaux donateurs dans la rue et à domicile à la mi-mars. En Belgique, cette méthode dite de « dialogue direct », est utilisée par quelque 25 organisations. Pour certaines, cela représente la principale source de dons et de recettes structurelles.

Suite à la réunion du Conseil de Sécurité National du 13 mai, l'Association pour une Ethique dans les Récoltes de Fonds (AERF) asbl, représentant les associations, a reçu la confirmation que toutes les activités de recrutement pouvaient reprendre à partir du lundi suivant, sous certaines conditions : le respect des mesures de protection (distance, masque,...) et l'absence d'objections au niveau communal (par analogie à l'ouverture des marchés).

Après cette nouvelle, les associations concernées se sont concertées au sein de la VEF et ont pris conjointement **trois engagements**. Premièrement, elles ont fixé la date de reprise du recrutement au mardi 2 juin. Dans l'intervalle, elles recontactent les recruteurs (au chômage) et les préparent à la nouvelle situation, se procurent des équipements de sécurité et recherchent les lieux les plus adaptés afin de redémarrer le recrutement de manière optimale.

Ensuite, elles ont adopté le Guide « *Recruter en respectant la prévention et la sécurité dans cadre de l'épidémie de Covid-19* », qui contient de nombreuses mesures pratiques pour assurer la sécurité des citoyens et des recruteurs. Par exemple : des communes 'vulnérables' - avec un taux d'infection de 0,7% ou plus des habitants - ne seraient pas visitées par les recruteurs .

Enfin, toutes les associations, ainsi que leurs fournisseurs, participeront à un processus coordonné d'augmentation progressive de leurs capacités, étalé sur plusieurs semaines. Un comité de pilotage suivra ce processus et l'ajustera ou le ralentira si la situation sanitaire l'exige.

Les associations qui participent à ce processus coordonné : Médecins sans Frontières, Médecins sans vacances, Amnesty International BF, Amnesty Vlaanderen, Broederlijk Delen, Child Focus, CNCD/11.11.11., Croix Rouge de Belgique, Médecins du Monde, Greenpeace, Handicap International, Koepel 11.11.11, Natagora, Oxfam, Plan International, Rode Kruis Vlaanderen, L'Ilot, UNICEF, SOS Villages d'Enfants, SOS Faim , Fondation contre le Cancer, Infirmiers de rue, Vluchtelingenwerk, WWF.

Erik Todts, président

Geert Robberechts, secrétaire-général